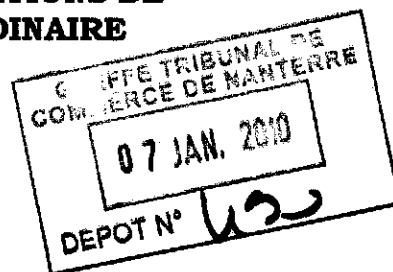


@gb Audit Finance
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 47, boulevard Georges Clemenceau
92400 Courbevoie
441 156 114 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 novembre 2007



L'an 2007,

Le 7 novembre,

A 21 heures,

Les associés de @gb Audit Finance, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, divisé en 5.000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 34 avenue du Roule 92200 Neuilly Courbevoie, sur convocation de la gérance.

Sont présents

Anne Besse, propriétaire de 4.898 parts sociales,

LA SCI Clémentaine, représentée par son gérant Christian Gaffinel propriétaire de 100 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne Besse, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

A handwritten mark or signature, possibly a stylized 'G' or 'S', located at the bottom right of the page.

A handwritten mark or signature, possibly a stylized 'M' or 'B', located at the bottom right of the page.

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de la gérance,

Agrément des deux nouveaux associés,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

le rapport de la gérance,

le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante

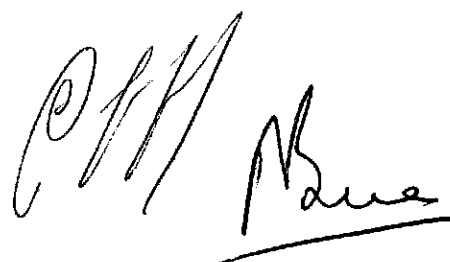
PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'agréer Mesdames Françoise Spiri et Chrystèle Lyon-Gabriel comme nouvelles associées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is large and stylized, appearing to be 'P. Spiri'. The second signature is smaller and more cursive, appearing to be 'M. Lyon-Gabriel'.